Peines de prison contre des membres de ''Jamâat Al Mouslimoun Al Joudoud''

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 06-04-2008 12:57:22

La chambre criminelle (1er degré) de la Cour d'Appel à Salé chargée des affaires de terrorisme a prononcé, vendredi après-midi, des acquittements et des peines de 2 à 6 ans de prison ferme à l'encontre de 42 personnes membres présumées du groupe terroriste dénommé "Jamâat Al Mouslimoun Al Joudoud".

Ainsi, la Cour a condamné à six ans de prison ferme l'accusé principal du groupe Abdelmajid Kabli, reconnu coupable de "constitution de bande criminelle dans l'intention de préparer et de commettre des actes terroristes", "exercice d'activités au sein d'une association non reconnue" et "réunions publiques sans autorisation".

Dix prévenus, Abderrahmane El Barghimi, Mohamed El Mouradi, Rachid El Mouradi, Manat Allah Sankalou, Salah El Ayoubi, Ahmed El Barghimi, Noureddine El Fayz, Fatima Baida, Ahmed Fatine et Aziz Khantar, se sont vus infliger une peine de quatre ans de prison ferme. La même sentence a été prononcée par contumace contre l'accusé Ali Msidi, qui était en état de liberté provisoire.

Trois accusés, Lahcen Daoudi, El Haj Khantar, Jilali Alami, ont été condamnés à 3 ans de prison ferme, alors que 7 autres, Abdellatif Benhrida, Hassan Alami, Moukhtar Lazaar, Rachid Daoudi, Bouchaib Khachbi, Ahmed Chouikha, et Abdelouahed Bilal, se sont vus infliger une peine de 2 ans de prison ferme.

La Cour a, par ailleurs, acquitté 20 prévenus, à savoir Abderrahamane El Marriq, Larbi Fath Arrahim, Mustapha Mahjoub, Abdelkader Karyate, Houssine Bourchouk, Abdallah Alami, Abdelkader El Ghali, Rahal Zouitna, Driss Lazaar, Brahim Salhi, Toutou Mustapha, Karim Boughadji, Mohamed El Bali, Jamal Hamouti, Houssine Boughadji, Mohamed Hamouti, Mohamed Bousfiha, Saad Tamani, Abdelkrim El Bouklite et Mohamed El Jouaai.

Les mis en cause, dont le procès a débuté en juin 2006, sont originaires des villes de Salé, Rabat, Casablanca, Berrechid, Oued Zem, Tanger et Guelmime.

Les accusés avaient nié durant les différentes étrapes de l'instruction leur appartenance à "Jamâat Al Mouslimoun Al Joudoud", dont le chef serait le dénommé "Abou Issa", résidant en Grange Bretagne. Ils ont, également, nié les faits qui leur sont reprochés, en particulier "l'excommunication (takfir) de la société et des institutions publiques".

MAP